INSTITUT
DE PSYCHOLOGIE

UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES

Mobilité en L3 : conditions pour le STAGE et le TER

STAGE :

Mobilité au S5 : inscription obligatoire à l'UE stage en début d'année, dispense de TD stage au S5 (période de mobilité), obligation de TD stage au S6, stage ou projet tutoré (rédaction d'un mémoire sur l'apport du semestre de mobilité à leur projet professionnel) au S6.

Mobilité au S6 : dispense de stage

Mobilité S5 + S6 : dispense de stage

TER

Mobilité au S5 : inscription obligatoire à l'UE TER en début d'année, accord écrit du directeur de TER pour un suivi à distance durant le S5 (période de mobilité).
Mobilité au S6 : inscription obligatoire à l'UE TER en début d'année, accord écrit du directeur de TER pour un suivi à distance durant le S6 (période de mobilité).
Mobilité S5 + S6 : dispense de TER.

L'inscription aux TD STAGE (pour mobilité S5) et au TER (pour mobilité d'un seul semestre) se fait en début de l'année universitaire. Merci de transmettre le TD stage souhaité et le TER au BRI qui fera l'inscription pédagogique.

BUREAU des RELATIONS INTERNATIONALES
71, avenue Edouard Vaillant - 92100 – Boulogne Billancourt
Tél : 33 (0) 1 76 53 30 66
E-mail :international.psycho@parisdescartes.fr
Web : www.psychologie.parisdescartes.fr